

(N° 104.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION 1881-1882.

### Projet de Loi allouant des Crédits spéciaux au Ministère de l'Instruction publique.

(Voir les nos 19 et 29, session extraordinaire de 1880, et 134, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants.)

## LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Ministère de l'Instruction publique les crédits spéciaux énumérés ci-après :

*a.* Cinq mille cent francs pour permettre d'augmenter le nombre d'objets nécessaires aux cours d'histologie normale, de physiologie, d'anatomie humaine et d'anatomie comparée, ainsi que pour le chauffage des locaux de l'université de Gand ;

*b.* Trente-deux mille francs, formant le premier tiers du crédit total de 96,000 francs nécessaire pour pourvoir à l'achat des instruments destinés à l'observation des phénomènes astronomiques et météorologiques dans les bâtiments en voie de construction à l'université de Liège ;

*c.* Quarante et un mille cinq cents francs, formant le premier crédit destiné à mettre l'administration à même de donner aux cours expérimentaux dans ladite université les moyens matériels qui leur sont indispensables, et pour l'achat du mobilier destiné au nouvel amphithéâtre de dissection ;

*d.* Trente-cinq mille francs pour l'achat de collections de mécanismes et d'objets indispensables aux laboratoires de chimie générale et de chimie analytique, et pour les collections de biologie, de zoologie et de botanique de la même université de Liège ;

*e.* Vingt-deux mille six cents francs pour faire face aux besoins des cours de

( 2 )

physiologie, de chimie appliquée, de physique, de médecine opératoire, ainsi que du jardin botanique de l'Université de Gand.

ART. 2.

Les crédits prévus à l'article premier seront couverts par une émission de titres de la Dette publique, et pourront l'être provisoirement par des bons du Trésor, dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Bruxelles, le 10 mai 1882.

*Le Président de la  
Chambre des Représentants,*

(Signé) J. DESCAMPS.

*Les Secrétaires,*

(Signés) PETY DE THOZÉE,  
LÉON D'ANDRIMONT.